
Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat

Permanence

Accueil du public : tous les mardis et jeudis de 14h à 17h à la Cazerne, avenue Gaston-Doumergue (aile nord-est au 2ème étage) - 30130 Pont-Saint-Esprit

Permanence téléphonique : Chaque mardi et jeudi de 14h à 17h au 04 66 39 09 98

ou par mail à opahpse@mairiepse.fr



Urbanis



Economie d'énergie

Travaux de réhabilitation

Réfection de façade

Maintien à domicile

Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat

Des aides financières pour
RENOVER & ADAPTER
votre logement à PONT-SAINT-ESPRIT

Contactez : Urbanis au **04 66 39 09 98**
Info : opahpse@mairiepse.fr /



Urbanis

Urbanis, missionné par la ville de Pont-Saint-Espirit, vous accompagne gratuitement dans vos démarches administratives et techniques.

Vous êtes

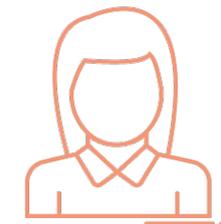
- > Propriétaire occupant
- > Locataire
- > Propriétaire bailleur
- > Syndicat de copropriété

Les étapes clés

- 1** Je contacte Urbanis pour vérifier mon éligibilité aux aides
- 2** Urbanis visite mon logement
- 3** J'établis des devis et les transmets à Urbanis
Un compte-rendu est établi avec estimation des travaux et des subventions
- 4** Finalisation et dépôt du dossier par Urbanis
- 5** J'attends la validation du dossier
- 6** Une fois le dossier validé je peux commencer mes travaux



“ Une propriétaire occupante, j'ai pu réaliser des travaux de rénovation énergétique* grâce aux différentes aides



Vous avez besoin

- > De rénovation énergétique
- > D'embellir ma façade
- > D'adapter mon logement pour l'autonomie de la personne
- > De remettre sur le marché mon logement vacant
- > De rénover mon logement dégradé
- > De rénover ma copropriété



de gain énergétique



de subvention sur 18 179 €

*Installation d'une pompe à chaleur air/air, mise en place de menuiseries double vitrage et installation d'une VMC hygro-réglable